Nations Unies S/2000/1120



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 24 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 23 septembre au 22 octobre 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

00-76266 (F) 271100 271100

Annexe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo

1. Au cours de la période considérée (23 septembre-22 octobre 2000), le nombre de soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le terrain s'est élevé à environ 45 000; aucun changement important n'est intervenu en matière de déploiement depuis le rapport précédent. Le 16 octobre, le général Cabigiosu a succédé au général Ortuño au poste de commandant de la KFOR.

Sécurité

2. La situation au Kosovo est demeurée relativement calme et stable au cours de la période considérée. Un certain nombre d'actes de harcèlement et d'intimidation ont néanmoins été perpétrés par des Albanais du Kosovo à l'encontre de Serbes du Kosovo, notamment une attaque à la grenade depuis un véhicule à Pasjane (BMN-Est), le 2 octobre, qui a blessé cinq Serbes du Kosovo. À la suite de cet incident, entre 300 à 400 Serbes du Kosovo ont manifesté dans la ville. Il n'y a pas eu de violence et les autorités locales ont dispersé la manifestation pacifiquement. Le 11 octobre, divers engins explosifs et des grenades à main ont été lancées sur des maisons de Serbes du Kosovo à Kosovo Polje (BMN-Centre) et Kamenica (BMN-Est). Le 18 octobre, deux Rom ont été blessés lors d'une attaque à la grenade à Stimlje (BMN-Centre).

3. Tout au long de la période considérée, la fonderie de Zvecan, près de Kosovska Mitrovica (BMN-Nord), a été le théâtre de manifestations quotidiennes de Serbes du Kosovo rassemblés pour protester contre la fermeture de l'usine. Toutes les manifestations se sont déroulées pacifiquement. Le 30 septembre, l'usine a été endommagée par un incendie volontaire, privant d'électricité le village de Zvecan. Pendant l'incendie, entre 50 et 100 Serbes du Kosovo s'en sont pris au personnel de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et aux soldats de la KFOR à l'entrée de l'usine, et un véhicule de la MINUK a été incendié. Des soldats de la KFOR ont été déployés pour intervenir en cas de nouvel incident.

4. Au cours de la période qui a précédé les élections locales au Kosovo, tenues le 28 octobre, il y a eu plusieurs cas de violence politique et actes d'intimidation intraethniques visant des membres de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Le 23 octobre, quatre incidents de cette nature ont été signalés à Dakovica (BMN-Ouest), où des grenades ou des explosifs ont été lancés sur des maisons appartenant à trois candidats de la LDK, et où on a tenté de mettre le feu à une estrade en bois lors d'un rassemblement de ce parti. Il n'y a pas eu de blessés.

5. Le 19 octobre, des soldats de la KFOR ont été attaqués près de Brocna (BMN-Nord). Deux grenades ont explosé à 200 mètres du point de contrôle où ils se trouvaient et une centaine de cartouches ont été tirées à l'arme automatique. Le lendemain, ces soldats ont également essuyé des coups de feu tirés depuis un véhicule en mouvement. L'incident n'aurait fait aucune victime.

6. Tout au long de la période considérée, les soldats de la KFOR ont continué à découvrir des caches d'armes, de munitions et d'explosifs et à confisquer leur contenu. Le 26 septembre, la perquisition d'une maison dans la partie nord de Kosovo Polje (BMN-Centre) a permis de saisir tout un arsenal d'armes légères, de grenades, de divers types de munitions, d'explosifs et d'appareils électroniques. Deux Serbes du Kosovo ont été appréhendés à la suite de l'opération. Le 28 septembre, au cours d'une opération de perquisition à Rudnik et Srbica (BMN-Nord), un grand nombre d'armes et de munitions a été confisqué et deux Albanais du Kosovo ont été arrêtés. L'un d'entre eux s'est révélé par la suite être un prisonnier qui s'était échappé alors qu'il se trouvait en garde à vue après avoir été arrêté pour le meurtre d'un soldat de la KFOR en mars 2000. Les deux hommes ont été remis à la MINUK et ont été transférés à la prison de Kosovska Mitrovica.

7. Les armes saisies continuent d'être détruites dans le cadre du programme de destruction commercial. Entre le 20 septembre et le 19 octobre, la KFOR a détruit 418 armes, parmi lesquelles des fusils, des pistolets, des armes antichar et des armes de défense antiaérienne.

Activités frontalières illégales

8. Les soldats de la KFOR ont continué d'assurer un contrôle approprié des frontières intérieures et extérieures du Kosovo, ainsi que des points de passage reconnus. Vers la zone de sécurité terrestre, tous les points de passage, sauf deux, dans chacun des secteurs relevant des BMN, demeurent fermés. Le 14 octobre, une patrouille de la BMN-ouest a arrêté un véhicule près de la frontière entre le Kosovo et l'Albanie, à bord duquel elle a découvert 50 fusils d'assaut AK-47 et 42 chargeurs d'AK-47. Les occupants du véhicule ont réussi à prendre la fuite et l'enquête se poursuit pour découvrir les destinataires de ces armes.

9. L'on a continué de signaler des activités paramilitaires de l'« armée de libération du Presevo, Medvedja et Bujanovac » aux alentours et à l'intérieur de la zone de sécurité terrestre.

Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité

10. Bien que les opérations de la KFOR continuent d'aboutir à des saisies d'armes, aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité n'a été signalée.

Coopération et respect des directives par les parties

11. Sept cas de non-respect des directives par des membres du Corps de protection du Kosovo ont été signalés au cours de la période considérée, qui avaient trait à la détention illégale d'armes et de munitions.

12. La participation du Corps de protection du Kosovo aux projets à caractère humanitaire a augmenté au cours de la période considérée, à la fin de laquelle environ 400 membres du CPK participaient à 36 projets.

13. Le 5 octobre, la Commission mixte d'application a tenu une réunion de haut niveau pour examiner les progrès accomplis par le Corps de protection du Kosovo (CPK) depuis la réunion du 7 juillet. On a constaté que des progrès considérables avaient été réalisés au cours des trois derniers mois et que les relations entre le CPK, d'une part, et la KFOR et la MINUK, d'autre part, avaient été marquées par une plus grande transparence et une coopération accrue. Cela étant, la KFOR et la MINUK demeurent préoccupées par les actes criminels et les cas de non-respect des directives même si leur nombre diminue.

14. De manière générale, l'armée et les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie respectent les dispositions de l'accord militaro-technique et continuent de coopérer avec la KFOR. Le 28 septembre, une équipe de reconnaissance mixte (KFOR, armée yougoslave et police spéciale du Ministère yougoslave de l'intérieur) a exploré un tunnel dans la zone de sécurité terrestre pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'équipements susceptibles d'être utilisés en violation des dispositions de l'accord militaro-technique. Le tunnel était finalement vide. À la mi-octobre, à la suite des accords conclus lors des réunions périodiques de la Commission mixte d'application, les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont pris des photos aériennes de la ville de Novi Pazar, située dans la zone de sécurité aérienne, dans le cadre du projet de reconstruction de cette ville.

Coopération avec les organisations internationales

15. La KFOR a continué de fournir quotidiennement une assistance aux organisations internationales et non gouvernementales dans l'ensemble du Kosovo, sur leur demande.

16. Le 16 octobre, des éléments de la KFOR ont prêté leur concours à la police de la MINUK lors de « l'opération Norfolk » pour lutter contre le crime organisé dans la zone de Pristina. Les recherches effectuées dans 13 endroits de la ville ont permis de mettre la main sur un grand nombre de pièces à conviction et de procéder à l'arrestation de 27 personnes, dont 9 pour crimes graves et meurtre.

17. Dans le cadre des préparatifs des élections municipales du 28 octobre au Kosovo, la KFOR, en coordination avec la MINUK, a prêté son concours dans certains cas et dans un cadre planifié, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment pour garantir la liberté de circulation.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

18. Au cours du mois de septembre, 9 592 personnes, essentiellement des Albanais du Kosovo, sont rentrées chez elles volontairement. Depuis le 1er janvier 2000, plus de 73 000 personnes sont rentrées chez elles dans le cadre d'un retour ordonné, là encore essentiellement des Albanais du Kosovo. Près de 200 000 Serbes du Kosovo et entre 30 000 et 40 000 membres d'autres

minorités ethniques sont toujours déplacés à l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie.

Perspectives

19. La situation en matière de sécurité dans la province devrait demeurer relativement stable, mais tendue.
